



## Quels sont les différents genres de legs ?

Il y a trois genres de legs :

Legs spécifique

Legs du reliquat

Legs éventuel



### MADD Canada Dons planifiés : Legs

2010, Winston Park Drive  
Bureau 500, Oakville (Ontario)  
L6H 5R7

Tél. : (905) 829-8805  
ou, 1 (800) 665-6233  
Télécopieur : (905) 829-8860

# Comment puis-je prévoir un legs pour MADD Canada ?

Pour prévoir un legs quelconque au bénéfice de MADD Canada (Les mères contre l'alcool au volant), vous devez rédiger un testament ou modifier un testament existant. Nous vous recommandons de consulter un avocat.

*Mettez fin à la conduite avec facultés affaiblies et planifiez un don fiscalement avantageux. Offrez un don planifié à MADD Canada... dès aujourd'hui*

## MADD Canada – Dons planifiés : Legs

**Legs spécifique** – Cette nomenclature peut désigner une somme précise d'argent ou un bien particulier tel que les biens immobiliers, les actions, les obligations ou autre. Voici un exemple de la formulation d'une disposition testamentaire pour une personne souhaitant léguer une somme d'argent précise : « Je lègue la somme de (montant) à MADD Canada ». Lorsqu'une personne décide de léguer un bien particulier tel qu'un bien immobilier, des actions, des obligations ou autre, la disposition testamentaire devrait comprendre une clause semblable à la suivante : « À moins que les biens ne soient utiles à MADD Canada, ils seront vendus et les produits de la vente (moins les coûts d'évaluation et de vente) seront versés à MADD Canada conformément aux dispositions du legs. »

**Legs du reliquat** – Le reliquat désigne la totalité ou un pourcentage du solde de la succession, soit ce qui reste après le paiement des dettes, des impôts, des dépenses et des autres legs. Un legs du reliquat est une disposition testamentaire selon laquelle vous indiquez votre volonté de léguer un pourcentage de votre succession à MADD Canada.

**Legs éventuel** – Ce genre de legs prend uniquement effet si d'autres héritiers ne survivent pas au testateur ou si l'intention testamentaire ne peut être réalisée. Par exemple, vous pourriez léguer une somme précise à une personne particulière. Vous pourriez ensuite inclure une disposition dans votre testament pour léguer cette somme à MADD Canada (Les mères contre l'alcool au volant) dans l'éventualité où cette personne refuse ou ne puisse accepter (pour quelque raison que ce soit) votre héritage.

**Veillez consulter un conseiller professionnel.** Les renseignements présentés dans ce document visent à vous offrir un aperçu de ce genre de don planifié. Nous vous encourageons fortement à demander conseil d'un professionnel indépendant afin de veiller à ce que votre don planifié soit adapté à vos objectifs financiers, votre situation fiscale et vos besoins particuliers.

